

Information aux familles et aux proches des résidents du SPAH

Nous avons le plaisir de vous annoncer que le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) a adopté le 5 juin 2020 un plan-cadre définissant les mesures de déconfinement appliquées par les EMS. Avec ces dispositions, les visites à vos proches sont allégées.

Pour assurer confort et sécurité lors de vos visites, les directives cantonales sont appliquées de la manière suivante :

- si vous présentez des symptômes (difficultés à respirer, toux, fièvre), restez chez vous !
- les visites sont libres de 10 h à 17 h 45 (fin des visites). Nous vous remercions de respecter les heures de repas et de ne pas venir entre 11 h 30 et 13 h.
- si vous souhaitez partager un repas au SPAH avec votre proche, il vous suffit de réserver une table en téléphonant au 021/651 40 00. L'espace hôtelier de l'EMS n'est pas accessible aux résidents et visites du SPAH
- il est strictement interdit de circuler dans les étages
- lors de votre visite, il est de votre responsabilité de respecter les mesures simples ordonnées par les autorités sanitaires et vous devez impérativement :
 - porter un masque
 - vous laver et vous désinfecter les mains
 - tousser/éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude
 - suivre les indications des professionnels
- afin d'assurer la traçabilité des flux de personnes, vous devez remplir le bulletin ci-joint et le remettre dans la boîte destinée à cet effet. Des bulletins se trouveront également sur place.

Nous nous félicitons de l'allègement décidé par le Conseil d'État, mais nous devons rester vigilants et tout mettre en œuvre avec vous, afin d'enrayer définitivement le retour d'une nouvelle vague de coronavirus. Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration dans le respect de ces directives.

Nous espérons que les possibilités offertes vous apporteront, à vous et à vos proches, un certain soulagement et du réconfort pendant cette difficile période d'éloignement.